connaître leur opinion sur différents sujets. et je crois que la majeure partie d'entre eux n'en a point d'arrêtée et de définie sur ce projet. Ils sont en faveur d'une confédération, mais ils n'ont nulle idée des détails du plan proposé. Sils savaient que par cette mesure l'impôt et les dépenses publiques seront considérablement augmentés, à coup sûr ils seraient contre. (Ecoutez! écoutez!) Je pense donc que nous qui sommes ici pour veiller à la protection des intérêts publics, nous devrions avant de prendre la responsabilité des votes examiner et analyser avec soin ces résolutions, afin de pouvoir, autant que possible, juger des résultats qu'elles donneront. Je ne crains pas de l'affirmer, jamais le peuple canadien n'a plus souffert qu'à présent. (Ecoutez ! écoutez !) La gêne des particuliers, la dette municipale et nationale font aux agriculteurs la position la plus difficile. Durant les cinq dernières années, la valeur de la propriété est tombée de 20, 30, 40, 50 et même 60 pour cent ; les récoltes, pendant cette période, ont toujours aussi diminué en valeur et en quantité. D'un autre côté, le peuple est mécontent de la manière dont le pays a été gouverné depuis huit ou dix ans, et il n'y a par conséquent pas lieu de s'étonner si on le trouve prêt à accepter tout changement à l'aide duquel il croira pouvoir mettre fin à ses difficultés présentes; mais nous qui sommes ici pour veiller à ses intérêts, pour rechercher son bien-être, nous ne devons pas, quand même nous serions tous du même parti, nous hâter d'adopter aucun projet de n'importe quel gouvernement sans s'être, au préalable, mis en mesure de juger de ses conséquences. (Ecoutez! écoutez!) On croit que le public est bien au fait de cette mesure; je m'inscris en faux contre cette assertion; le peuple ne le connaît pas dans toutes ses conséquences, et s'il est quelque chose que je regrette, c'est qu'on n'en ait pas fait une mesure de parti. (Ecoutez! écoutez!) Il se peut qu'aucun parti n'aurait pu la faire passer comme telle, mais je le regrette parce que cela eut été mieux ; parce que ses mérites et démérites eussent été ainsi mieux connus. Nos hommes publics se fussent rangés d'euxmêmes d'un côté ou de l'autre, soit pour le favoriser ou s'y opposer; ils eussent montré ses défauts et ses qualités; toute la question eut été ainsi élucidée, et si après cette lutte le projet eut été adopté, il aurait été aussi parfait que possible. Mais qu'avons-nous au lieu de cela? d'un bout du pays à l'autre, c'est à peine si vous voyez un journal qui n'est pas rempli de louanges à l'égard du projet. Pourquoi cela? Parce que les premiers hommes publics du pays ont jugé à propos d'opérer une fusion; les principaux journaux de chaque parti applaudissent mainnaux de cette fusion et au projet venu à sa suite,—et les petites feuilles, elles, font de leur mieux pour se mettre à l'unisson de ce concert.

L'Hon. M. CAMPBELL. - Tous sont

l'écho de l'opinion publique.

L'Hon. M. AIKINS.—De l'opinion publique, vraiment? Eh! bien, je répète à l'hon, monsieur que le peuple n'a pas pu suffisamment juger de la mesure, et qu'ici nous devrions exercer le droit d'exprimer notre entière opinion à ce sujet. (Ecoutez! écoutes!) Ainsi que je l'ai déjà déclaré, je suis pour une confédération de ces provinces qui sera établie sur de justes bases, et taut ce que je désire, c'est qu'il nous soit permis d'examiner toutes ces résolutions et d'amender au besoin celles qui paraîtront imparfaites sous quelque rapport. (Bien! très bien!) J'adhère cordialement à certaines parties de l'amendement proposé, et lorsque la discussion en aura fini avec lui, comme les autres honorables je me déciderai sur ce que j'aurai à faire. (Ecoutez ! écoutez !)

L'Hon. M. REESOR.—Personne ne se levant pour continuer les débats, je demande la liberté de m'enqué: ir auprès de l'hon. commissaire des terres de la couronne pourquoi, en vertu du projet de confédération, certains droits d'exportation seront percus par le gouvernement local du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, quand, au Canada, ils seront perçus par le gouvernement général? Ce privilége forme partie de la 43me résclution, dont suit les termes : "La taxation directe dans le Nouveau-Brunswick et l'imposition de droits sur l'exportation du bois carré, des billots, mats, espars, madriers et bois soiés, et dans la Nouvelle-Ecosse du charbon et des autres minéraux." Ce sont là, ce me semble, des articles en très grande demande qui se trouveront ainsi sujets à l'imposition de ces gouvernements locaux, car ils entrent pour une grande part dans les exportations du pays. On semble par là avoir donné une préférence aux provinces inférieures quant au droit d'impôt. (Ecoutez! écoutez!) De plus, et tel que l'a dit le président du conseil, on voit plus loin figurer une somme de \$68,000 qui devra être donnée